

## ***Comment l'autodétermination des croyants leur est enlevée***

[Interview de Agathe Lukassek avec Doris Wagner pour katholisch.de du 28 janvier 2019]

Doris Wagner a fait partie pendant 8 ans de la « famille spirituelle de 'L'œuvre' (Das Werk) ». Pendant ce temps-là elle a subi diverses formes d'abus spirituel. Dans son nouveau livre « Spiritueller Missbrauch in der katholischen Kirche », elle décrit pour la première fois en détails les diverses facettes de ce phénomène. Ce qu'elle comprend par abus spirituel, quelles conditions le favorisent et ce que l'Eglise doit faire contre celui-ci – voici ce que Wagner explique dans son interview avec katholisch.de

Question : « Mme Wagner, que voulez vous dire par le terme d'abus spirituel ? »

**Doris Wagner** : « L'abus est toujours une atteinte à l'autre, de ses limites. Je comprends l'abus spirituel comme étant analogue à l'abus sexuel. Comme celui-ci est une atteinte contre l'autodétermination sexuelle, ainsi **l'abus spirituel est une atteinte à l'autodétermination dans le domaine de la foi et de la spiritualité.** »

Question : « Que veut dire autodétermination spirituelle ? »

**Wagner** : « Chaque être humain est l'agent de ses actes spirituels personnels. Cela veut dire : la manière dont je comprends Dieu, ce que je crois, comment je prie, quels chants me parlent pour louer Dieu, quelles décisions je prends sur la base de ma foi – ceux-ci sont tous des actions et décisions que je dois pouvoir prendre librement. Le moment ou quelqu'un s'en mêle et me dit comme Dieu est « vraiment », ce qu'il veut exactement de moi et comment je dois prier, cela fait atteinte à la libre détermination personnelle de soi. Quand on limite dès le début l'accès à certaines ressources spirituelles et formes d'expression, on limite la possibilité d'agir de manière libre au plan spirituel.

Question : « Quelles formes d'abus spirituelles existent ? »

**Wagner** : « Je distingue entre négligence, manipulation et violence. Ils se bâtissent l'une sur l'autre, car les malfaiteurs agissent de manière graduelle. Ceux qui ne sont pas concernés ne peuvent pas comprendre comment on peut permettre des abus spirituels sur soi. Mais les personnes qui souffrent de ces agressions où des relations ont été détruites, où même qu'un abus sexuel a eu lieu dans un contexte spirituel, ont souvent déjà fait expérience d'une manipulation spirituelle ou d'une négligence dans un contexte religieux. Une religieuse peut donc être manipulée à un point qu'elle va obéir aux ordres d'une supérieure qui vont trop loin, puisqu'elle n'a pas encore pu développer un concept raisonnable de l'obéissance et pense à tort que de permettre cet abus lui est requis à cause de sa promesse d'obéissance. Déjà la négligence spirituelle peut avoir des conséquences aussi graves que la violence dans le domaine de la spiritualité, quand une personne n'a pas un concept juste de Dieu, et peut la mener au désespoir.

Question : « Quelle est l'ampleur du problème dans l'Eglise catholique ? »

**Wagner** : « C'est difficile à dire, car on aurait besoin d'études. Je suis invité à des conférences et des formations continues à ce sujet et je vois qu'il y a une demande et un problème. Combien de fois des personnes me disent qu'elles sont aussi concernées par ce problème et qu'elles ont vécu ce genre d'abus. Même des personnes qui disent d'abord n'avoir jamais entendu d'abus spirituel, se rendent compte qu'elles en sont elles-mêmes concernées quand elles comprennent de quoi il s'agit. »

Question : « Quoi dans l'Eglise favorise ces abus spirituels ? »

**Wagner** : « Il y a des aspects différents, c'est-à-dire l'aspect structurel et l'aspect théologique. L'Eglise est de part sa structure une monarchie absolue et ce modèle d'une personne en tête, qui n'a pas besoin d'une légitimation démocratique, se répète de haut en bas ; il y a le pape, l'évêque, le doyen, le curé ; les supérieurs religieux, les abbesses. Cette structure du pouvoir favorise les abus, car le contrôle d'en bas manque. Le deuxième aspect est d'une nature théologique en ce qui concerne la révélation : qui sait, qui Dieu est et ce que Dieu veut, et qui peut le communiquer de manière contraignante ? Si l'on répond par « le collège des évêques avec le pape en tête », alors nous arrivons à la structure mentionnée en haut qui est problématique. Car basée sur une réflexion sur l'organisation et sur la théologie,

on doit dire : Personne dans l'Église, même pas l'évêque, sait plus qu'un autre, ce que Dieu veut et personne ne peut prétendre dire à un autre ce qu'il doit faire et ne pas faire quand il s'agit de la foi personnelle. Si l'Église prenait cela au sérieux, elle aurait une structure différente qui empêcherait mieux les abus. »

Question : « Est-ce que vous voyez au niveau sacramentel aussi des causes structurelles, par exemple dans des domaines aussi sensibles que la confession ou le sacrement des malades ? »

**Wagner** : « Chaque sacrement et tout acte rituel et pastoral sont vulnérables aux abus spirituels. Mais cela dépend de la personne en charge. Si le confesseur pense qu'il est le médiateur d'une grâce qu'il peut aussi refuser ou qu'il peut passer un jugement, cela devient problématique. S'il se comprend comme quelqu'un qui console et qui assure que l'on peut trouver le pardon et qu'il ne se met pas en avant, alors la confession peut être quelque chose de bien. Il est important que la confession soit quelque chose de libre et pas une coercition – comme il est encore le cas avant une première communion ou une confirmation. »

Question : « Qu'est-ce que ceux qui ont été victimes d'un abus spirituel peuvent faire pour s'en sortir ? »

**Wagner** : « Quand on devient une victime, la marge de manœuvre est souvent déjà limitée, à tel point qu'on a du mal à s'en sortir soi-même. Ce qui aide à ce moment là sont des relations qui vous encouragent et tout ce qui aide à retrouver sa liberté et sa capacité de détermination de soi-même ainsi que des ressources spirituelles alternatives. Les abus spirituels cherchent souvent à forcer une spiritualité particulière sur l'autre et on a besoin de beaucoup de temps pour oser de nouveau de prier de manière différente, de voir Dieu différemment ou de lire la Bible de manière différente. Alors on a besoin de quelqu'un qui vous prend par la main et vous donne la sensation qu'on n'en a le droit. C'est un très long chemin que beaucoup de réussissent pas. »

Question : « Pourquoi pas ? »

**Wagner** : « Dans l'Église il n'y a pas encore suffisamment de propositions ni une prise de conscience que les abus religieux existent. Et quand des victimes prennent la parole, on ne les comprend pas et on les met de côté – sans se rendre compte ce que l'Église devrait faire pour eux. Mais d'un autre côté il y a aussi une prise de conscience : Quand j'entends que le Pape François critique pendant ses sermons du matin les personnes qui croient qu'elles sont plus catholiques que les autres, j'ai l'impression qu'il parle de ce problème-là. Et trois commissions de la conférence épiscopale allemande ont mis l'abus spirituel sur leur agenda l'année dernière. Il y a donc une prise de conscience, mais nous ne sommes qu'au début d'un long processus qui est complexe et qui prendra longtemps comme cela a été le cas avec les abus sexuels. »

Question : « Comment est-ce que le Vatican, les ordres et les évêchés devraient-ils agir ? »

**Wagner** : « Les responsables devraient en tous les cas agir quand les abus spirituels vont contre le droit canonique, par exemple quand il s'agit du secret de la confession ou la séparation du for intérieur et extérieur, quand des informations de dialogues spirituels confidentiels sont transmis à d'autres ou sont pris comme base pour les décisions extérieures. L'évêque et la curie devraient les investiguer et les punir. J'ai fait l'expérience de beaucoup d'exemples de ces abus, mais jamais une sanction n'a été prise en conséquence. Pourquoi une personne qui commet des abus spirituels est mise dans des positions de responsabilité dans l'Église ? Cela m'étonne, car je pense que des punitions seraient la première solution et celle-ci serait la plus facile. En outre, l'Église devrait écouter les victimes, étudier les cas et se demander comment empêcher des abus spirituels. Ils sont généralement plus difficiles à déterminer que les abus sexuels, et il est plus difficile d'en tirer les conséquences. Mais il existe là aussi des stratégies adoptées par les malfaiteurs et les récidivistes. Il s'agit d'empêcher que les personnes soient abusées spirituellement par d'autres dans l'Église. »

Question : « Vous écrivez qu'il y a des contradictions dans le droit canonique et dans les déclarations officielles de l'Église. Est-ce que vous pourrez nous donner des exemples ? »

**Wagner** : « Il y a deux logiques que nous trouvons partout dans l'Église bien qu'ils s'excluent : la conscience de l'individu qu'il faut renforcer et protéger d'un côté et d'un autre côté demander la soumission à une autorité. Les deux logiques ne sont d'après moi pas compatibles et font partie du problème. Déjà dans la Bible, Paul parle de son expérience du Christ »

et ne se rend pas dépendant de Pierre. Mais le même Paul qui exige une autonomie spirituelle pour lui-même ne le permet pas aux communautés et veut qu'elles n'obéissent qu'à lui. Le même droit canonique qui permet le droit à la parole impose certaines stipulations restrictives quand il dit que le croyant n'a que le droit de s'adresser à un évêque avec un certain respect. Tout le droit canonique est traversé par la division entre les laïcs et le clergé et suit ainsi une logique de l'autorité qui demande une soumission. L'Eglise apparait à cause de cette cohabitation de ces deux logiques comme un être hybride lequel donne des coups d'un côté, mais sourit de l'autre. Comme croyant, on ne peut que mal se comporter : celui qui se soumet est vu comme étant naïf, puisque l'Eglise veut soi-disant des croyants majeurs. Mais quand quelqu'un est blessé en conséquence de cette soumission et de l'abus spirituel, personne n'en porte la responsabilité. Mais celui qui invoque sa conscience et agit selon celle-ci est puni. Par exemple dans le droit du travail ecclésiastique ou en lui refusant l'accès aux sacrements. A cause de ses deux logiques, les responsables peuvent d'un côté, quand on leur parle de leur autorité et responsabilité, s'esquiver et s'en remettre à la conscience des individus. Ce qui veut dire au niveau pratique qu'ils n'interviennent pas, alors qu'ils sont en fait responsables et aiment bien cette position de responsabilité autant qu'elle leur convient. »

Question : « Qu'est-ce qui devrait changer ? »

**Wagner** : « Il serait urgent que l'Eglise se décide une fois pour toute pour le principe de la liberté et se distancie de la logique de la soumission, là où elle existe encore. Elle ne doit pas être minimisée comme quelque chose dont les êtres humains ont besoin ou comme quelque chose qui fait partie de la tradition. L'Eglise doit déclarer que les personnes qui pensent devoir dire aux autres ce que Dieu veut d'eux sont dangereux, leurs nuisent et ne devraient plus exercer des rôles pastoraux dans l'Eglise. »

Question : « Est-ce que la théologie actuelle traite de l'abus spirituel ou est-ce que votre livre est une œuvre pionnière ? »

**Wagner** : « En principe, on peut lire la théologie des dernières décennies après le deuxième Concile Vatican II comme une affirmation de l'auto-détermination spirituelle des croyants et la discussion sur l'autorité spirituelle. Il y a aussi des débats théologiques actuels comme celle entre Magnus Striet et Kalr-Heinz Menke sur la vérité et la liberté. Mais quand il s'agit spécifiquement de l'abus spirituel dans le contexte ecclésiastique, de cas particuliers et d'une réflexion, alors **mon livre est une œuvre pionnière**. J'ai aussi écrit le livre avec le sentiment qu'il n'y avait pas grand-chose d'écrit sur ce sujet.

Question : « Qu'est-ce qui vous manque ? »

**Wagner** : « J'ai été moi-même victime d'un abus sexuel et spirituel et j'ai cherché un accompagnement spirituel. Beaucoup n'ont pas pu m'aider, étaient dépassés ou avaient peur. Je me suis alors mis en marche moi-même avec les questions suivantes : Qu'est-ce qu'il me faut, avec qui puis-je m'identifier, quelles histoires me portent ? J'ai trouvé dans l'Ancient Testament l'histoire de Susanne prenant son bain qui est harcelé sexuellement par deux vieillards et calomniés, et aidé par Daniel qui prend son parti, parle prophétiquement et la défend. C'est une histoire très forte. Il y a dans le trésor de la spiritualité catholique beaucoup d'histoires et de rites qu'il faudrait mieux comprendre, car il y a des personnes qui en auraient besoin. Mais j'ai l'impression que les personnes engagées dans la pastorale se servent toujours du même petit ensemble de ressources. Mais il y en aurait tellement plus – même dans la messe et même si on se tient aux rubriques. J'ai fait l'expérience – et c'est le cas de beaucoup de victimes d'abus spirituel – qu'on peut aussi être abusé avec la liturgie, de textes bibliques et certaines formes de célébration que l'on ne peut plus supporter après. Entre-temps je me sens le mieux dans une célébration ou une réunion de prière qui permet beaucoup de liberté et de silence, où je ne dois rien faire et où je peux tout simplement être là. Mon impression est que ceci est devenu très rare, car nos célébrations sont très axées sur les mots. Peut-être que les fidèles ne sont plus habitués à exprimer ce qu'ils veulent ou on leur dit trop vite que ce qu'ils veulent n'est pas possible. Je pourrais m'imaginer une situation avec beaucoup plus de propositions, de possibilités et de liberté pour que les croyants puissent créer eux-mêmes ce dont ils ont besoin. »

Question : « Dans le documentaire 'Female Pleasure' contre l'oppression de la sexualité féminine vous êtes la voix chrétienne. Quels sont vos demandes de l'Eglise catholique à ce sujet ?

**Wagner** : « Comment les femmes sont traitées dans l'Eglise est aussi un cas d'abus spirituel : comme par exemple quand vos supérieurs vous disent de manière autoritaire ce que cela veut dire d'être une femme. Quand j'étais au couvent, on me disait que d'être une femme voulait dire d'éplucher des pommes de terre et de plier les culottes des hommes dans l'ordre pendant qu'ils avaient le droit d'étudier dans la chambre à côté. Quand je voulais faire quelque chose comme lire un livre ou étudier, mes supérieures me disaient que ce n'était pas pour moi pour l'instant, que j'en n'avais pas besoin. Beaucoup de personnes dans l'Eglise ont ce genre d'expérience, particulièrement les femmes quand on leur dit que la vocation qu'elles ressentent ne peut pas être une vraie vocation. Si nous prenons au sérieux l'autodétermination spirituelle, alors les limites de ce qui est possible dans l'Eglise catholique deviennent beaucoup plus larges. Beaucoup en ont peur. Mais je crois que c'est le seul moyen pour sauver l'institution et la seule voie qui mènera l'Eglise dans le futur. Une autodétermination spirituelle voudrait dire que les fidèles choisissent de la richesse d'histoires bibliques, rites, musique, espaces, manières de prier ce qui parle à leur cœur. Beaucoup de ressources spirituelles ne sont pas utilisées, peut-être parce que les personnes ont peur d'agir de manière autonome, peut-être à cause de leur expérience, du fait qu'on leur mettra alors des limites ou qu'on leurs donnera des interdits. Il me semble théologiquement et moralement nécessaire de leur laisser cette liberté et de permettre aux gens de construire dans l'Eglise catholique l'espace spirituel dont ils ont besoin. »

Agathe Lukassek